

Nécessité de contextualisation des manuels publiés au Japon – Une étude de cas: l'expression de l'état

Franck Delbarre

Résumé

Il est un point grammatical peu abordé en cours de FLE, qu'il s'agisse du cours de communication ou de grammaire, et qui, quand il est abordé, l'est soit tardivement dans le cursus (de grammaire) de première année d'études du français, soit largement extrapolé et mis en notes et à peine exemplifié: l'expression de l'état. Si les apprenants savent tant bien que mal manipuler les formes dynamiques du verbes, il s'avère qu'ils ne savent pour la plupart pas exprimer ses formes statiques à la base desquelles on trouve la structure " être + participe passé " en français. Le présent article tente d'explicitier certaines causes éventuelles à partir d'observations faites sur plus d'une centaine de manuels de grammaire et de communication de FLE publiés depuis les années 90 à aujourd'hui (2009). Nous souhaitons montrer ici en quoi une contextualisation plus poussée des manuels publiés au Japon peut aider à surmonter certaines difficultés d'apprentissage du FLE, en particulier dans le cas de l'expression de l'état. Les quelques manuels cités le sont non pas dans l'objectif de dénigrer leurs contenus et leurs auteurs, dont le travail sur ces manuels est par ailleurs remarquable à bien d'autres égards, mais simplement parce qu'ils sont représentatifs des pratiques pédagogiques de l'ensemble des manuels observés mais non cités dans l'article quant à l'expression de l'état, faute de place.

Mots clefs

État, manuels de FLE, communication, grammaire, didactique.

1 Introduction

Il est malheureusement très courant que les apprenants traînent durant toute la durée de leur cursus certaines lacunes grammaticales, et l'expression de l'état en français en fait partie, étant largement négligée par le contenu des manuels de FLE et les enseignants à première vue. Il est même des enseignants pour qui l'expression de l'état en première année ne peut constituer ni un objet d'enseignement en soi, ni a fortiori une priorité dans l'enseignement du FLE alors que l'on s'attache à d'autres priorités

grammaticales parfois plus discutables.

L'ignorance des apprenants quant à l'expression de l'état est sans doute liée d'abord à la complète identification morphologique de l'expression de l'état en français avec celle du passif, ce que nous avons mis en évidence lors d'enquêtes (Delbarre, à paraître). C'est en effet la structure « être + participe passé » exprimant le passif en prime abord qui sert aussi à exprimer l'état en français. Ainsi l'énoncé suivant « La porte est fermée » relève-t-il morphologiquement de la forme passive du verbe transitif « fermer », de la même manière que l'énoncé « Ces voitures sont fabriquées par l'entreprise Toyota » contient la forme passive du verbe transitif « fabriquer ».

La différence sémantique de ces deux formes passives (la première de sens statique et la seconde de sens passif dynamique) morphologiquement identiques fait qu'ils se rendent par des formes verbales différentes en japonais, ce qui aura son importance dans notre projet pédagogique ultérieur, à savoir l'enseignement-apprentissage de la forme statique du verbe français auprès des apprenants japonophones. C'est ainsi que l'énoncé « Ces voitures sont construites par l'entreprise Toyota » sera rendu en japonais par une forme strictement passive que nous nommerons désormais forme *sareru* dans cet article (« Korera no kuruma wa Toyota ni yotte tsukurarete iru ») tandis que le premier sera rendu « curieusement » du point de vue d'un locuteur francophone non averti par la forme en *-te iru* d'un verbe intransitif dit momentané ou transitoire (Dhorne, 2005) en japonais : « Doa ga shimatte iru ». On voit bien qu'à une seule forme verbale dite passive en français correspondent au moins deux formes verbales japonaises très différentes du point de vue sémantique comme morphologique, mais aussi syntaxique. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles l'expression de l'état est singulièrement négligée en FLE, car masquée derrière le passif. A cela s'ajoute le fait que la structure « être + participe passé » ne se limite pas qu'à ces deux emplois cités ci-dessus, mais est aussi commune à l'expression des temps composés de certains verbes nécessitant l'auxiliaire « être » à cet effet. Cela n'est pas sans intérêt pour notre projet pédagogique car il s'agit le plus souvent du premier contact purement grammatical des apprenants avec la structure « être + participe passé », qui nous préoccupe ici dans le cadre de l'expression de l'état en français.

2 Facteurs institutionnels influant l'apprentissage du FLE au Japon

Pour comprendre l'orientation pédagogique des manuels de grammaire française publiés au Japon notamment, il convient d'évoquer brièvement la situation du français

dans les universités japonaises. Celles-ci, tout comme les autres universités de par le monde, visant avant tout l'excellence de la recherche et la formation de chercheurs compétents, ont longtemps perçu l'enseignement du français dans l'objectif de donner aux étudiants-chercheurs un outil de recherche leur permettant de lire la documentation francophone en premier lieu, d'où la priorité longtemps donnée à la culture écrite. Dans un tel contexte, il était et semble toujours nécessaire d'enseigner aux étudiants la grammaire de manière la plus exhaustive possible, en particulier tout ce qui a trait à la morphologie du français en priorité, et ce en une année seulement, bien que peu d'universités proposent un cursus de français en tant que discipline de spécialité et qu'une partie infime uniquement des apprenants se destine à la recherche. Cette nécessité de rendement grammatical en un an est aussi due au fait que la majorité des universités n'obligent leurs étudiants à étudier le français que comme deuxième langue étrangère pendant leur première année. Quant aux cours dits de communication, leur but se résume le plus souvent à sensibiliser les étudiants à une culture étrangère à travers la langue qui la véhicule, tendance rendue nécessaire par la globalisation, alors que le français n'a que le statut de deuxième langue vivante dans la majorité des universités japonaises. En tout état de cause, le nombre de cours étant très souvent limité à deux par semaine, l'un de grammaire et l'autre de communication, les étudiants n'acquièrent que difficilement la morphologie française en une seule année.

C'est ce manque de temps qui fait que nombre d'enseignants n'accordent pas d'attention particulière à l'expression de l'état en français, malgré l'importance que peut revêtir cette notion dans l'univers cognitif des apprenants japonais et qui occulte certaines conséquences malheureuses qui en découlent lors de l'apprentissage de faits linguistiques du français ultérieurement, comme nous allons vous le montrer dans cet article. Mais le manque de temps n'est pas seul responsable de ce manquement didactique face à l'expression de l'état en français: l'absence de véritable contextualisation des manuels de FLE publiés au Japon l'explique aussi en partie à notre avis.

3 Priorité aux formes sur le sens

L'une de nos hypothèses quant à la méconnaissance par des apprenants japonophones quant à l'expression de l'état en français est que les manuels privilégient avant tout l'enseignement des formes, même dans une optique communicationnelle et fonctionnelle: qu'elles soient d'ordre nominal ou verbal, c'est

l'enseignement-apprentissage de la morphologie nominale et verbale notamment qui conditionne l'établissement des priorités pédagogiques dans les manuels notamment en première année. Or l'ordre d'apprentissage des formes grammaticales se fait par rapport à la langue cible qui est aussi la langue source de cet apprentissage: le français. C'est ainsi que dans les manuels de grammaire comme de communication françaises publiés au Japon on trouve à quelques variations près toujours le même ordre de développement des diverses notions grammaticales à apprendre. On partira évidemment des structures linguistiques les plus simples aux plus compliquées, en commençant par l'utilisation du verbe « être » dans son rôle de copule assurant la liaison entre le sujet et son attribut nominal ou adjectival (par exemple: Je suis étudiant[e] ; Il est intelligent), suivie de l'apprentissage des formes du pluriel et du féminin des noms et des adjectifs, et plus loin la conjugaison des verbes réguliers au présent, etc.

Il faut noter que c'est la même préoccupation qui conditionne, à l'intérieur de chaque étape et pour tout point grammatical abordé, l'exposé des explications quant à l'utilisation de ces formes grammaticales. Ainsi l'étude des verbes pronominaux tournera-t-elle essentiellement autour de l'analyse de la fonction sémantique et syntaxique du pronom réfléchi et de sa morphologie variant selon le sujet du verbe, avec l'évocation de différents types de verbes pronominaux tels que verbes réfléchis, réciproques, essentiellement pronominaux, ceux de sens passif, etc., ce qui n'est évidemment pas sans intérêt pour expliquer certaines particularités portant sur l'accord du participe passé dans des énoncés tels que « Ils se sont lavés » et « Ils se sont lavé les mains » à titre d'exemple. Mais le fait est que cette présentation purement morphologique des verbes pronominaux occulte involontairement et inconsciemment le fait que parfois leur équivalent lexical en japonais peut prendre un sens statique que le verbe pronominal français n'a pas en soi, ce qui nous concerne au premier plan: en effet, à de nombreux verbes pronominaux français correspondent en japonais des verbes dits momentanés ou transitoires qui expriment l'action dans leur forme simple à l'instar des verbes pronominaux correspondants, mais qui expriment l'état résultatif à la forme en *-te iru*, ce que les verbes pronominaux ne peuvent exprimer en soi.

Tout semble fait dans les traductions japonaises des exemples caractérisant l'emploi des verbes pronominaux pour que n'apparaisse pas une seule forme verbale en *-te iru* dans les exemples quand ils sont traduits, à l'instar de ces exemples tirés du *Manuel Pratique de Grammaire française* (2006), ce qui va de soi puisque les verbes pronominaux n'expriment pas l'état, mais l'action:

Michel, tu ne te lèves pas encore ? ミシェル、まだ起きないの？

Lève-toi vite ! 早く起きなさい！

Je vais me lever. これから起きるよ。

Mais ce sur quoi nous voulons insister est le fait que, de manière générale, à aucun moment la grammaire française n'est abordée de sorte que l'apprenant japonophone puisse exprimer ce qu'il souhaite par rapport à ce qu'il pense en japonais: en effet, que se passera-t-il lorsqu'il voudra exprimer une phrase telle que «Kodomotachi wa okite iru ka ? » (Les enfants sont-ils levés ?), dans laquelle le verbe « okiru » précédemment identifié lexicalement au verbe français « se lever » est à la forme en *-te iru* qui exprime ici l'état et non l'action en raison du type transitoire du verbe notamment. C'est cette insuffisance de prise en compte de l'univers cognitif de l'apprenant japonophone que l'on peut observer dans les manuels de grammaire de FLE publiés au Japon. Bien qu'on fasse souvent rimer contextualisation avec explications et exemples français traduits en japonais, cela se révèle insuffisant car on ne prend pas assez en compte certains facteurs cognitifs propres au contexte japonais.

La méthodologie du FLE, en privilégiant ainsi l'apprentissage de la morphologie du français (par ailleurs indispensable à son apprentissage) à partir du français, sans se fonder davantage sur le sens de ce que souhaite exprimer l'apprenant à partir de sa langue, en vient à faire l'impasse sur un pan de grammaire française d'ailleurs assez mal défini par les grammairiens français eux-mêmes (Creissels, 2000), à savoir l'expression de l'état.

Si nous comprenons que la similitude entre langues européennes quant à l'expression de l'état à l'aide du passif (c'est le cas de l'anglais par exemple) rend l'expression de l'état en français relativement évidente auprès des apprenants européens notamment, rendant ainsi son apprentissage explicite dans le FLE non essentiel dans un contexte européen, il n'en est rien pour les apprenants de langues maternelles autres qu'européennes. La prise en compte concrète de la paire aspectuelle japonaise “okiru / okite iru” (se lever / être levé) en didactique du FLE au Japon doit amener à l'introduction de l'enseignement de l'expression de l'état de manière explicite et satisfaisante, car il n'est pas évident pour un apprenant japonophone d'associer passif et état en français, puisque ces deux catégories sont fondamentalement différentes en japonais et dans beaucoup d'autres langues, ce qu'une observation d'erreurs typiques (Delbarre, 2009) dans une classe de niveau supérieur met notamment en évidence.

4. Du passif dans les manuels de FLE

4.1 Présentation traditionnelle du passif dans les manuels

Puisque l'expression de l'état relève en français de la structure passive, nous allons d'abord observer la présentation traditionnelle du passif dans les manuels de FLE japonais et nous verrons que cette présentation imite en fait la présentation classique du passif dans les manuels de français langue maternelle.

A titre d'exemple, citons le *Manuel pratique de langue française* (2008) : « être と他動詞の過去分詞とで作る。主語は能動態(voix active)の文の直接補語。過去分詞は主語の性数に一致する。「～によって」を意味する動作主補語には前置詞 *par* を用いるが、動詞が常態や心理をと他動詞の過去分詞とで作る。 » Les exemples suivants sont fournis ensuite:

Le fer est attiré par l'aimant. Tetsu wa jishaku ni hikitsukerareru.

Elle est aimée de tout le monde. Kanojo wa mina ni ai sarete iru.

Les pommiers ont été renversés par le vent. Ringo no ki wa kaze de taosareta.

La définition donnée du passif est succincte et obéit à un schéma intellectuel systématique: le passif français se construit avec le verbe « être » suivi du participe passé qui s'accorde en genre et en nombre avec le sujet ; le sujet de la phrase passive est le complément d'objet du verbe à la voix active (certains manuels comparent la phrase active et la phrase passive avec le traditionnel schéma transformationnel de l'une à l'autre et précisent qu'à la différence de l'anglais on ne peut utiliser pour sujet du verbe passif le complément d'attribution en français: * Marie a été donnée de l'argent par Jean) ; le verbe passif possède un complément d'agent introduit par la préposition « par » ou « de » si le verbe passif exprime lexicalement un état ou un sentiment. Certaines grammaires précisent que le complément d'agent n'est pas forcément exprimé (par exemple: La porte a été fermée / Doa ga shimerareta). D'autres évoquent le sens passif du pronom indéfini « on ». Remarquez de plus l'association systématique dans les exemples entre passif français et forme en *sareru* japonaise, qui exprime le passif par excellence en japonais, mais pas l'état. En tout état de cause, la structure passive est reliée à son supposé équivalent actif dont elle est supposée dérivée dans les présentations traditionnelles, alors qu'il existe des phrases passives non issues de phrases actives équivalentes en grand nombre à l'instar des formes passives de sens statique qui sont notre principal sujet de préoccupation ici.

Ces phrases d'apparence passive en français mais actives en japonais (La porte est fermée / Doa ga shimatte iru) n'ont pas d'équivalents actifs en français: même s'il n'est pas nécessaire d'abandonner cette vision mécanique du passif issu de la voix active,

cette présentation restrictive du passif ne rend pas compte de sa capacité à rendre en français des énoncés statiques du japonais qui ne relèvent pas du passif mais de la voix active en japonais. Le passif de sens statique en français pourrait ainsi s'enseigner en rapport avec les verbes momentanés japonais à la forme en *-te iru* ou en rapport avec les verbes duratifs transitifs à la forme en *-te aru* dans leurs sens statique.

4.2 Le présent passif comme révélateur d'une certaine réticence pédagogique

Il est notable que certains manuels de communication notamment évitent d'associer le passif au temps présent, comme c'est le cas dans *Ça, c'est Paris* (2000): dans les exemples comme dans les phrases d'exercice, on ne trouve aucune phrase passive au présent, comme si le passif ne pouvait s'exprimer dans le temps présent. Le présent passif n'y est pas abordé en tant que tel, ni dans les explications du livre, ni dans les exercices. Cette présentation du passif à partir du passé composé montre une certaine réticence que semblent éprouver les concepteurs de manuels face au présent passif: il est vrai que l'action passive s'exprime moins facilement au présent, sauf dans le cas d'une action passive itérative (« La porte est ouverte tous les matins par le concierge » de sens itératif se rencontre plus facilement que « La porte est ouverte par le concierge » qui suppose que le locuteur soit témoin de la scène au moment où elle a lieu, et dans ce cas on préférera dire sans doute « Le concierge ouvre la porte »). On peut ainsi aisément comprendre pourquoi le passif n'est abordé que sous la forme du passé composé ici.

Par contre le sens statique du passif s'exprime très facilement au présent. Mais le fait que ces formes statiques ne correspondent pas à une forme passive japonaise (mais à la forme en *-te iru* de verbes dits momentanés à la voix active en japonais !) semble dans une certaine mesure gêner les concepteurs de manuels comme les enseignants et bloquer l'apprentissage de l'état chez les apprenants par conséquent.

Ceci est aussi une conséquence du fait que la forme passive française est avant tout mise en parallèle avec des énoncés utilisant la forme passive par excellence *sareru* en japonais. Cela a pour effet collatéral d'éviter que l'apprenant ne puisse aussi associer la structure passive française à d'autres formes grammaticales du verbe japonais qui lui correspondent dans certains contextes linguistiques. Nous pensons notamment à la forme en *-te aru* exprimant l'état résultatif mais aussi et surtout au type de verbes transitoires intransitifs exprimant l'état résultatif avec la forme en *-te iru*, qui ne relèvent morphologiquement pas du tout du passif en japonais.

4.3 Quelques essais d'évocation de l'état par rapport au passif

Il faut faire justice à quelques manuels qui abordent bien le problème de l'expression de l'état dans le chapitre qu'ils consacrent au passif en français:

. *Atout – Cahier pour “auto-émerger” en français* (Hasamatsu, 2005) aborde explicitement l'expression de l'état en français dans la mention suivante des plus succinctes: 受動態の表す概念が動作か、常態かを区別する必要があるケースに注意してください:

La porte se ferme (動作) > On ferme la porte.

La porte est fermée. (状態)

. *La Grammaire pratique du français* (Amo et al., 2004) est aussi l'une des rares à consacrer une explication au passif statique (p.75): être + 過去分詞の構文では、英語の場合と同様、過去分詞が形容詞的に用いられ、動作主補語をとまわず動作の結果・状態を表すことがある。次の文を比較しよう:

La porte est fermée à clef / La porte est fermée par Eric.

ドアには鍵がかかっている。(状態)/ドアはエリックによって閉められる。(行為)

. Dans *Le Français sans maître* (Itô, 2008), l'exemple « La porte est fermée » est rendu par « doa wa shimerareru. / shimatte iru. » Un parallèle est donc fait dans ce cas-ci (mais seulement dans ce cas-ci car aucun exemple ne vient étayer plus tard ce fait linguistique que le passif peut exprimer l'état en français, ni aucune phrase d'exercice, reléguant vite fait ce point dans les oubliettes) de manière très brève malheureusement.

. *C'est la vie 3* (Kurakata et al., 2006) est l'un des rares manuels de communication à explicitement mentionner l'expression de l'état résultatif au moyen de la forme passive dans la leçon sur le passif: 受動態が「行為の結果としての状態」を表すことがあります。Malheureusement, cette leçon arrive très tardivement, au niveau 3 de ce manuel de FLE, et de plus en avant-dernière leçon, c'est dire le peu d'importance donnée par les auteurs au passif, et encore moins à l'expression de l'état, ce qui est regrettable à notre avis, car il y aurait moyen d'introduire l'expression de l'état et du passif bien plus avant.

Ces manuels, bien qu'évoquant l'expression de l'état, ne le font que trop brièvement ou bien trop tard dans le cursus et sont malheureusement très pauvres en exercices d'application: peut-on considérer comme acquise l'expression de l'état quand elle ne fait l'objet que d'une simple mention dans le manuel sans être ensuite pratiquée au moyen d'exercices ? C'est le défaut de nombreux ouvrages de FLE mentionnant le sens statique du passif français, quand ce dernier n'est pas simplement ajouté en nota

bene ou en simple ajout superficiel. Ces manuels ont aussi le défaut de ne pas aller vers la systématisation du concept d'état et nous doutons que le rapprochement avec les verbes dits momentanés du japonais exprimant l'état avec la forme en *-te iru* soit explicité plus avant, sentiment renforcé par le fait qu'aucune phrase d'exercice ne vienne consolider l'apprentissage de ce fait linguistique, si bien que dans les faits, il est plus que possible que l'attention portée par l'apprenant à cet aspect de l'emploi du passif en français soit bien moindre que celui porté à l'emploi du passif correspondant à la forme *sareru* japonaise. Il faut justement remarquer que dans *La Grammaire pratique du français* l'emploi statique du passif est mentionné dans une sorte de complément d'informations intitulé フランス語の受動表現 (expression du passif en français), soit deux pages après l'explication centrale consacrée au passif dans son emploi « traditionnel » de l'action passive avec complément d'agent. Il est difficile de dire à quel degré une simple mention de l'emploi statique du passif en bas de page dans un encart a de l'effet sur l'apprentissage des étudiants, faute d'exercices. Il semble bien ici que l'emploi statique du passif soit une fois de plus le parent pauvre du passif en particulier et de la grammaire française en général, ce que nous croyons lié à l'absence de contextualisation véritablement poussée des manuels de FLE publiés au Japon.

En fait, les exercices, quand il y en a, ne visent qu'à ancrer l'équivalence entre forme passive française et forme *sareru* japonaise: dans *Le Français sans maître* toutes les phrases sont traduites en japonais avec la forme passive *sareru* alors que d'autres formes concurrentes peut-être plus naturelles sont possibles comme en phrase 5 de l'exercice donné en illustration du passif: « sono fûtô ni wa kitte ga ni-mai hararete iru » (sur l'enveloppe sont collés deux timbres). Pourquoi ne pas proposer ici la forme alternative « hatte aru » plus naturelle dans ce contexte pour le bien des étudiants ? Pourquoi ne pas avoir proposé des phrases d'exercice mettant en valeur le sens statique du passif alors qu'il est subrepticement donné en exemple dans le corps de la leçon ? La manière dont est abordé le passif ici est symptomatique de l'enseignement du passif au Japon en général et ne laisse guère de place à l'expression de l'état. Par ailleurs il reflète encore une fois le refus de prendre en compte véritablement les formes utilisées dans la langue japonaise pour n'enseigner le français qu'à travers le français sans tenir compte de ce que l'apprenant japonais veut ou peut en fin de compte dire à partir de sa syntaxe proprement japonaise.

D'un point de vue didactique, il nous semble préférable qu'une place plus importante et explicite soit donnée à l'expression de l'état dans les manuels de

grammaire comme de communication françaises. Il ne s'agira pas simplement de mentionner la structure exprimant l'état en français, mais aussi de sensibiliser par exemple les apprenants à la différence de nature entre formes verbales exprimant l'action et l'état, aussi bien dans la langue cible que dans la langue maternelle de l'apprenant, le tout donnant lieu à des exercices pratiques mettant en contraste de telles formes verbales. Cela peut par exemple se faire juste après que les apprenants ont étudié les verbes pronominaux, puisque cette différence entre action et état y est pleinement exploitable à travers des paires telles que "se marier / être marié", "se lever / être levé", "se coucher / "être couché", avant de généraliser ce principe à d'autres types de verbes tels que "écrire / être écrit", etc.

5 Evocation de l'état dans les manuels de FLE publiés au Japon en relation avec les temps composés actifs

5.1 Premier contact grammatical avec la structure « être + participe passé »

Il se trouve que la notion d'état est parfois effleurée lors de l'étude des temps composés du fait de leur mise en commun de la structure « être + participe passé ». D'un point de vue strictement grammatical, il s'avère que c'est l'étude du passé composé qui fournit la toute première opportunité de rencontre avec cette structure à travers les verbes ayant « être » pour auxiliaire des temps composés. Parmi ces derniers, on distingue les verbes pronominaux et une quinzaine d'autres tous intransitifs exprimant un changement d'état ou de position. Il n'est pas utile d'en faire la liste ici, chacun les connaissant très bien. Il se trouve que la majorité des manuels de grammaire, mais aussi parfois de communication, expliquent clairement que le passé composé n'exprime pas seulement la valeur passée, mais aussi le parfait, autrement dit le résultat présent d'une action passée et en particulier l'état qui en résulte: par exemple, « Mes parents sont allés au supermarché hier » a une valeur nettement passée qui sera rendue par la forme « itta » en japonais, mais « Mes parents sont allés au supermarché » peut avoir une valeur de parfait, dont on déduit qu'ils ne sont pas encore rentrés au moment de l'énonciation, et qui sera rendu par « itta » ou « itte iru », cette dernière forme utilisant la fameuse forme en -te iru exprimant l'état. Le japonais peut donc distinguer dans la forme du verbe ces deux sens du passé composé et certains manuels comme *Progressions en révisant* (1998) explicitent clairement le sens résultatif des verbes ayant « être » pour auxiliaire au passé composé en ces termes: 過去に起こったことの結果が現在まで及んでいることを表す. L'exemple donné est classique: Allô, est-ce que Sophie est là ? Non, elle est sortie. (過去

の1時点で外出し、その結果今も不在である).

Mais il est regrettable que les exemples donnés, comme les phrases d'exercice des manuels en général, n'explicitent ce point que pour la quinzaine de verbes intransitifs ayant le verbe « être » pour auxiliaire des temps composés, sans doute parce que le thème de la leçon se limite au passé composé. On peut penser que la généralisation à l'ensemble des verbes intransitifs (qui sont ceux qui nous préoccupent ici) correspondant en japonais aux verbes transitoires à la forme en *-te iru* est sous-entendue, mais on sait très bien par expérience que ce qui n'est pas explicité dans les manuels n'est que très peu pris en compte par les apprenants. Il est aussi notable que l'exemple non traduit évite le rapprochement explicite avec la forme en *-te iru*. Il est dommage que l'étude du passé composé des verbes avec l'auxiliaire « être » ne soit pas jugée comme une bonne opportunité d'aborder explicitement l'état en français dans ses généralités puisque le passé composé avec l'auxiliaire « être » partage une structure morphologique commune et d'un point de vue sémantique partiellement commune avec l'expression de l'état.

5.2 Quel avantage tirer de l'expression de l'état en première année ?

Une autre occasion d'évoquer l'état en français est fournie par l'étude ultérieure des autres temps composés, mais il nous semble que cela cause involontairement des amalgames entre formes aspecto-temporelles actives (plus-que-parfait, futur antérieur et subjonctif passé actifs) et passives de sens statique (imparfait, futur simple et subjonctif présent passifs) du fait de leur apparente identité morphologique. De tels amalgames pourraient être évités si seulement l'apprenant avait appris auparavant l'expression de l'état en français, ce qui n'est pas le cas en général comme nous l'avons vu, et démontre l'utilité d'enseigner l'expression de l'état pour éviter de tels écueils. En voici quelques exemples concrets tirés de manuels:

. *Où es-tu ?* (Ishino et al., 2008, p.62):

- a) Dès que son travail sera terminé, il pourra me voir. (dialogue p.73)
- b) J'aurai terminé mon travail avant le week-end (exemple grammatical dans la même leçon)
- c) Quand il arrivera, elle sera déjà partie. (exemple grammatical dans la même leçon)

. *Manuel pratique de Grammaire française* (2006, leçon sur le plus-que-parfait):

- d) Elle était déjà partie quand je suis arrivé.

- e) Quand nous sommes entrés dans la salle, le cours était déjà terminé (exercice 1)

. *Progressons en révisant* (leçon sur le subjonctif):

- f) Il semble que la grève soit terminée.
g) Il n'est pas sûr qu'elle soit guérie.
h) Croyez-vous qu'elle soit venue ?

Il est intéressant de noter que les phrases d'exemples comprenant un verbe ayant "être" pour auxiliaire des temps composés (phrases c, d, h) sont mêlées à d'autres contenant un verbe morphologiquement passif de sens statique (phrases a, e, f, g) et n'utilisant pas "être" comme auxiliaire des temps composés actifs, et ce sans explication explicite concernant la nature de ces énoncés. Il y a un risque de confusion manifeste entre les deux structures « être + participe passé » exprimant le passé ou l'état résultatif des verbes employant « être » aux temps composés et d'une part les verbes intransitifs exprimant l'état résultatif avec « être » bien que se conjuguant avec « avoir » aux temps composés (par exemple "guérir": Il a vite guéri / Il est guéri), d'autre part les verbes pronominaux (par exemple "se terminer": Le cours s'est terminé à 9 heures / Le cours est terminé).

Les manuels, pour expliquer l'emploi des temps composés, privilégient le plus souvent le sens d'antériorité temporelle de l'action exprimée par ces temps par rapport à une autre action, plutôt que le sens d'état résultatif. Et concernant ce dernier point de vue, cet aspect semble se limiter à des exemples et phrases d'exercices comportant des verbes ayant naturellement « être » pour auxiliaire des temps composés, comme nous l'avons vu dans le paragraphe traitant du passé composé et de l'état, ce qui est insuffisant en soi et ne permet aucune généralisation tout en excluant les phrases a, e, f, g d'une telle explication restrictive, laissant les apprenants dans le flou. En effet, n'ayant jamais explicité la notion d'état plus avant dans le manuel, il est mal aisé de l'expliquer ici sans embrouiller les apprenants quant aux formes verbales mises en jeu ici en français comme en japonais.

En tout état de cause, aborder le problème de l'état au stade des temps composés, ou même du passif (dans l'ordre d'apprentissage traditionnel des manuels) nous semble bien tardif pour que l'étudiant puisse appréhender correctement ce phénomène qu'est l'expression de l'état en français, d'où notre proposition d'introduire cette notion durant l'étude du présent de l'indicatif, défaut pédagogique remarqué d'ailleurs par Nakamura (2004) qui avait noté que ses étudiants ne « connaissent pas la différence entre l'état

exprimé par “ être + participe passé ” et l’événement ponctuel indiqué par “ se marier ” dans une forme non-composée: le présent ». Cette citation de Nakamura résume très bien l’origine du problème quant à l’expression de l’état et souligne la nécessité d’aborder ce problème avant que les apprenants n’aient eu leur premier contact avec le passé composé et a fortiori avec tout autre temps composé du français. Comme nous l’avons suggéré au préalable, introduire la notion d’état après l’étude des verbes pronominaux au présent nous semble une bonne option. Il convient de la compléter ainsi: il serait sans doute souhaitable que cela se fasse avant l’introduction du premier temps composé dans le cursus de FLE, i.e. le passé composé.

6 Une pratique implicite de l’enseignement de l’état insidieuse

Il se trouve que l’expression de l’état, comme nous l’avons déjà souligné, est présente à maintes reprises dans les manuels de communication notamment mais l’est de manière implicite, c’est-à-dire que ces expressions, quand elles apparaissent en classe ou dans les manuels de communication, ne sont jamais traitées comme une expression de l’état relevant d’une forme verbale, mais implicitement comme de simples prédicats adjectivaux. Les exemples sont légion et on pourrait remplir une dizaine de pages d’un article avec l’ensemble des manuels observés. En voici quelques-uns:

. *Les mots-Clés* (Delbarre et al., 2007): p. 14 : Tu es marié avec une Japonaise ? ; p. 31: Il est trop serré. ; pp.35: Nous sommes perdus.

. *Passe-Partout* (Delbarre et al., 2009): p.30: Je suis perdu. ; p.61: Mon appareil photo et mon sac étaient posés sur la table, [...]

. *Passionnement I* (Anan et al., 2004): p.38: Les Niçois sont plus bronzés que moi !

A ce stade d’apprentissage les enseignants du cours de communication prennent rarement la peine d’expliquer aux apprenants la vraie nature de ces énoncés (la structure « être + participe passé » exprimant l’état) car le participe passé est souvent une notion que l’on apprend évidemment plus tard avec l’étude du passé composé (ce qui donne aussi le sentiment que le participe passé ne peut constituer une forme verbale indépendante en soi et susceptible d’être étudiée en dehors de ce contexte), et si de tels énoncés apparaissent après que le concept de participe passé a été vu, il est fréquent de se contenter de continuer de traiter implicitement de telles expressions comme de simples prédicats adjectivaux (participe passé employé comme adjectif) sans mentionner la notion d’état en soi, du fait de leur similitude avec les structures « être +

nom » et « être + adjectif ». Un tel parti pris est assez compréhensible en cours de communication où l'apprentissage d'expressions toutes faites prêtes à l'emploi pour la conversation prime souvent par souci de facilité sur la réalité des faits linguistiques. Les enseignants comme les apprenants s'en trouvent confortés par le fait que les dictionnaires de langue française confirment le statut d'adjectif de la plupart de ces termes tels que « marié », « perdu », « fermé », etc. en précisant tout de même leur caractère de participe passé. Il est à noter que les manuels de grammaire publiés au Japon ne font pas cet amalgame et ne mettent jamais en exemple des participes passés pour illustrer l'accord de l'adjectif qualificatif avec son sujet ou le nom, ce qui témoigne de la conscience que le participe passé n'est pas un adjectif comme les autres chez les auteurs de grammaires publiées au Japon.

Le manuel *M. Pourquoi* (2007) nous a paru intéressant en ce qu'il fait une tentative de traiter l'expression « Je suis marié » de manière évolutive, démarche qui va dans le sens de notre point de vue. En page 13, on a ainsi : « Moi, je suis mariée ». Cet énoncé typique est traité de manière classique, i.e. que « marié » est vraisemblablement considéré comme un simple prédicat adjectival à ce stade, même si cela n'est qu'implicite. Une note de renvoi permet à l'étudiant de se référer à la formation du féminin et du pluriel expliquée en page 109. Mais rien n'explique la vraie nature du terme en question malgré une traduction « kekkon shite iru » bien présente. On en présume donc que l'apprentissage de cette forme est avant tout lexical et que c'est à l'apprenant de se construire son hypothèse de travail, ce qui est le cas de toute manière de tous les manuels de communication. Plus loin, en page 71, on trouve l'exemple « il est mort », traduit aussi en japonais, mais pas d'explication supplémentaire : l'apprentissage est sans doute aussi de type lexical à ce stade. Ce manuel est cependant le premier (de communication) à noter la différence de sens entre « se marier » et « être marié » dans une petite note page 91 : se marier は行為を表す動詞で、状態を表す動詞ではありません。「結婚している(既婚である)」という状態を表現するには être を使って「Je suis marié(e)」と言います. Malheureusement, l'explication ne concerne que ce verbe pronominal, et pas les autres comme « se lever » ou « se coucher » qui sont pourtant cités dans la liste des verbes pronominaux principalement traités dans cette leçon, et cela ne permet aucunement à l'étudiant d'opérer une généralisation quant à l'expression de l'état en français. Cela aurait été pourtant une excellente occasion d'aborder ce problème en général ici.

Des enquêtes de Delbarre (à paraître) ont montré combien les apprenants ont du

mal à modifier leur perception de l'état et de l'action après avoir mémorisé lexicalement de telles expressions, car une fossilisation de leur système linguistique interne s'est malheureusement opérée dans de nombreux cas. Ces enquêtes ont montré que les étudiants qui semblent avoir conscience de la différence en français pour exprimer action et état d'un même verbe japonais pouvaient bloquer en raison d'une perception erronée qu'ils ont de certains items grammaticaux: « marié » ayant été présenté comme un simple adjectif en classe, il ne peut donc se conjuguer et cela bloque l'utilisation de la forme « se marier » au moment approprié. Ce phénomène est observable notamment pour les énoncés courants tels que « être perdu », « être fermé », « être ouvert », etc., mais cela ne semble pas bloquer autant la distinction entre formes statiques et dynamiques d'expressions verbales moins courantes dans les classes de communication telles que « s'arrêter / être arrêté », « se casser / être cassé », etc. quand elle est connue des apprenants.

D'un point de vue pédagogique, si l'on peut au départ éviter de parler dans les toutes premières leçons du concept « être + participe passé » exprimant l'état en français par rapport à des expressions telles que “Je suis marié” en cours de communication, il serait bon d'utiliser un rappel judicieux des expressions de ce type déjà apparues dans le corps du manuel ou du cours sous forme d'items lexicaux et de les mettre clairement en rapport avec de nouvelles données lexicales (par exemple à l'occasion de l'étude des verbes pronominaux, comme nous l'avons déjà suggéré, bien que cela ne concerne pas exclusivement que ce type de verbes) et avec les formes verbales japonaises exprimant l'état afin de sensibiliser les apprenants japonophones à l'expression de l'état en français et de permettre une généralisation de ce processus grammatical.

7 Conclusion

Nous avons mis en lumière dans cet article le fait qu'il existe un pan de grammaire française encore mal défini et donc mal abordé en FLE, notamment en première année de cursus, mais aussi dans les étapes suivantes de l'apprentissage du français: l'expression de l'état à travers la structure « être + participe passé ».

Nous pensons que le manque de contextualisation au niveau cognitif de l'enseignement du FLE envers son public spécifique, à savoir ici les apprenants japonophones, est en partie à l'origine de ce problème. Il existe un besoin pour ces apprenants justement de rendre en français des formes verbales japonaises qu'ils ne savent pas exprimer en français du fait que d'une part l'expression de l'état n'est que le

parent pauvre de la forme passive en français, et ne constitue pas véritablement une catégorie sémantique et morphologique indépendante considérée comme digne d'être enseignée en soi pour ce qu'elle est dans l'idéologie actuelle du FLE, et d'autre part du fait que le lien entre les formes statiques du japonais et le passif français ne se fait aucunement spontanément chez l'apprenant. Or, en japonais, langue maternelle de nos apprenants, la distinction entre état et action est essentielle à l'expression verbale fondamentale comme tout apprenant étranger de la langue japonaise le sait vraisemblablement. Sont concernées en premier lieu les formes en *-te iru* et en *-te aru* quand elles ont un sens statique, mais aussi la forme en *-ta* que nous n'avons pas abordée ici par manque de place.

Avec l'exigence de contextualisation de l'enseignement du FLE dans diverses régions du monde, il nous paraît donc important d'accorder une meilleure place à l'environnement cognitif de l'apprenant qui conditionne forcément sa perception et son apprentissage de la langue cible. Cette prise en compte ne peut se contenter de simples traductions d'exemples grammaticaux dans la langue de l'apprenant. Il faut adapter certains aspects du FLE aux nécessités et aux désirs d'expression des apprenants: ce que l'apprenant formule dans sa langue, il veut aussi savoir le formuler sans problème dans la langue cible. Or l'expression de l'état (comme d'autres points grammaticaux sans équivalents évidents en français) est fondamental en japonais et ne devrait être à ce point négligée en didactique du FLE.

Nous avons montré que les diverses manières d'aborder le participe passé en classe à diverses étapes de l'ordre d'apprentissage des points grammaticaux sont insatisfaisantes et maladroites du point de vue de l'expression de l'état, aucune tentative pédagogique suffisamment claire à ce sujet n'étant encore établie dans les manuels de grammaire comme de communication. Cela vient évidemment aussi du fait que la plupart des enseignants et didacticiens du FLE rencontrés ne semblent malheureusement pas considérer l'expression de l'état comme une priorité à l'instar de Nakamura (2004) : «Mais ce serait un peu trop sévère de reprocher cela à mes élèves, car ils n'ont étudié le français que pendant un an et ils ont dû, de plus, apprendre en même temps presque tous les éléments grammaticaux essentiels. Rien d'étonnant à ce qu'ils n'aient pu démêler les verbes duratifs des verbes non duratifs ou ponctuels.» Voilà bien le problème: l'expression de l'état en français n'est donc pas une priorité du FLE en première année. L'expression de l'état au présent est pourtant judicieuse pour que puissent être introduites d'autres notions tout aussi capitales plus tard (notamment pour éviter des

confusions de formes verbales aux temps composés).

Il convient donc de donner un traitement beaucoup plus complet et explicite de l'expression de l'état dans les manuels, et pourquoi pas séparément de la notion de passif même. Cela est d'autant plus aisé que la structure exprimant l'état est l'une des plus faciles à mémoriser du fait de sa ressemblance avec les prédicats nominaux et adjectivaux en français, ce qui permet d'introduire cette notion aux premiers stades d'apprentissage de manière explicite. Nous avons évoqué la possibilité d'introduire cette notion à travers l'opposition entre les sens dynamique et statique respectifs de la paire « se marier / être marié(e) », i.e. après l'introduction des verbes pronominaux, et avant celle du passé composé.

Il suffit de songer aux avantages que cela fournit dans la pédagogie du FLE au Japon: un enseignement explicite de l'expression de l'état en français après avoir introduit notamment les verbes pronominaux au présent permettra à l'apprenant d'exprimer des formes verbales qu'il ne sait généralement pas distinguer en français car relevant du même verbe à la même voix en japonais (*kekkon suru / kekkon shite iru* [*se marier / être marié*] sont tous deux des formes actives en japonais) ; l'introduction du participe passé indépendamment et en préalable du passé composé et du passif ne peut qu'en faciliter l'apprentissage ultérieur ; les amalgames aspecto-temporels opérés maladroitement à l'étude des autres temps composés seront enfin évitables puisque la notion d'état aura déjà été intégrée par l'apprenant lors de l'apprentissage du présent de l'indicatif. Noter que l'expression de l'état peut aussi être réutilisée dans le cadre de l'expression de la localisation spatiale (être posé, être fixé, être allongé, etc.), ce qui peut permettre un rappel intéressant de cette structure grammaticale dans un contexte communicatif.

Il faudrait donc de notre point de vue introduire la notion d'état clairement et à un stade de développement bien plus avancé que celui auquel est abordé généralement le passif (qui mériterait certainement d'être lui-même mis bien plus en avant dans les manuels d'ailleurs). S'il pouvait en être de même d'autres points grammaticaux de la langue japonaise par rapport au français, l'apprenant s'en trouverait sans doute plus à l'aise dans son apprentissage car il pourrait se référer avec plus d'assurance à sa langue maternelle et son univers cognitif plutôt qu'à la langue de substitution que constitue l'anglais comme langue de référence d'apprentissage des langues dites occidentales alors qu'il n'en a pas forcément une connaissance bien établie, ce qui lui donne parfois un rôle déstabilisant dans l'apprentissage du français dont l'apprenant n'est

malheureusement pas conscient lui-même. Il ne s'agirait donc plus d'enseigner uniquement le français à partir du français comme point de départ comme cela se fait actuellement, mais d'ajouter une dimension contextualisée linguistiquement à l'enseignement-apprentissage du français au Japon pour répondre à certains besoins créés inévitablement par l'environnement cognitif de l'apprenant japonophone. Si cela ne peut se faire dans les manuels publiés en France pour des raisons évidentes, cela est par contre faisable dans les manuels publiés au Japon uniquement et doit mener à un renouvellement de la réflexion pédagogique du FLE au Japon, même partielle, car il ne s'agit pas de tout refonder, mais de faire des aménagements supplémentaires pour améliorer les manuels et les pratiques du FLE au Japon.

Bibliographie:

- Borillo A. (1998), "Les adjectifs et l'aspect en français", in *Cahiers Chronos* 2, 177-190, Rodopi: Amsterdam-Atlanta
- Cresseils D., (2000), " L'emploi résultatif de être + participe passé en français ", in *Cahiers Chronos* 6, p. 133-142
- Delbarre F., 2009, "Les formes verbales du français: constatation d'un certain type d'erreurs dans une classe de niveau supérieur", in *Studies in Language and Culture* 31-1, p.121-137, Graduate School of Languages and Cultures, Nagoya University,
- Dhorne F., (2005), *Aspect et Temps en japonais*, FDL, Ophrys
- Ellis R., (1994), *The Study of second Language Acquisition*, Oxford University Press
- Fujii T., (1976), " *Dôshi + te iru* " no *Imi*, (sens du verbe + te iru), *Kokugo Kenkyûshitsu* 5, *Kokugo Kenkyûshitsu*, Tôkyô Daigaku, repris in Kindaichi
- Fujimura I., (1993), " *Furansugo no judôtai to sono shûhen* " (le passif en français et sa périphérie), in *furansugo to wa dô iu gengo ka ?*, Surugadai-Shuppansha, p. 169-193
- Kindaichi H., (1950), " *Kokugo Dôshi no Ichi-bunrui* " (une Classification des Verbes japonais), *Gengo Kenkyû* 15, p.141-166, Linguistic Society of Japan
- Kindaichi H., (1976), *Nihongo Dôshi no Aspect* (Aspect du Verbe japonais), Tokyo : Mugi Shobô
- Gaatone D., (1998), *Le passif en français*, Duculot
- Nakamura K., (2004), *Problèmes typiques des apprenants japonophones du français*, Surugadai-Shuppansha
- Ohashi Y., (1993), " *Nôdô to Judô* ", in *furansugo to wa dô iu gengo ka ?*, Surugadai-Shuppansha, p.43-57

Tamura T. et al., (2002), *Dictionnaire français-japonais Royal*, Obunsha
Yoshimoto K., (1998), *Tense and Aspect in Japanese and English*, Peter Lang Ed.,
European University Studies vol. 200